



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2010

Le Vingt cinq mars deux mil dix à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEQUE, convoqué par lettre et à domicile, s'est réuni sous la présidence de **Madame Jeannick BODIN**, Maire.

Etaient présents :

SAMSON Gilles, GASCOIN Guy, LANCELOT Armelle, JOUAN Jacky, DAVER Alain, PLATEAU Jean Claude, Adjoint au Maire.

DROUIN Loïc, Conseiller délégué, LAMISSE Olivier, LHERITEAU Lucette, NARQUIN Mireille, PASQUIER Daniel, ANDRE Pierre Emmanuel, BOURBON Lydie, VIVES Xavier, DAUVILLON Bénédicte, DESNAUD Gilbert, PAGE Anthony, BELLICAUD Marie Josée, POINTEAU Alain, BUDAIL Serge, FOUQUERON Michel, Conseillers Municipaux.

<u>Absents</u>	<u>Absents excusés</u>
----------------	------------------------

Pouvoirs :

--	--

Secrétaire de séance : Lydie BOURBON	Convocation : Jeudi 18 mars 2010
Nombre de membres en exercice : 22	Nombre de membres présents : 21 puis 22 à 19 h 30

Ordre du jour affiché le 6 avril 2010

Après l'approbation unanime du compte rendu de la séance du 25 février 2010, M. A. Page regrette que ce compte rendu prenne un style trop synthétique sur les diverses manifestations culturelles annoncées lors des séances. Madame le Maire prend note de cette remarque puis demande à ses collègues de retirer de l'ordre du jour la délibération n° 8, subvention à une association qui proposait une animation pour la journée du huit mai 2010. Cette manifestation, pour des raisons propres à l'association, ne pourra avoir lieu.

Madame le Maire introduit la séance par un remerciement adressé aux élus et aux services pour les efforts faits pour la maîtrise des dépenses. Elle souligne l'étroite marge de manœuvre dont dispose la commune pour mettre en œuvre ses projets et demande à ce que chacun participe à l'optimisation de la dépense dans le but de maintenir les capacités d'investissement. Les impôts n'ont pas évolué depuis 2006 et l'objectif est de les maintenir à leur niveau actuel jusqu'à la fin du mandat.

Pour autant, le programme d'investissement mis en place pour le mandat doit être mené à son terme. Le budget 2010 poursuit ce programme composé principalement de la chaudière bois, du hangar de stockage de copeaux bois, du bassin de rétention d'eau pluviale au lieu-dit le Reugnier, de la restauration, de l'accès et de l'aménagement du moulin, de l'extension scolaire, des aménagements de voirie nécessaires à l'amélioration de la sécurité pour les usagers, d'une première tranche de cheminements réservés aux piétons descendant du quartier de Brétigné vers le centre bourg. Un budget pour l'entretien des bâtiments communaux est prévu ainsi que la pose d'une isolation thermique au restaurant scolaire.

N° 1003 – 01 : FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2009.

Une présentation du compte administratif de l'exercice 2009 est faite par MM. Pasquier et André. Les résultats de l'exercice 2009 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 774 302.36 €
Recettes	2 244 001.62 €
Résultat 2009	+ 469 699.26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	371 783.21 €
Recettes	363 790.94 €
Résultat 2009	- 7 992.27 €

RESULTAT DE CLÔTURE POSITIF (section de fonctionnement)	469 699.99 €
Résultat antérieur reporté	203 403.57 €.
RESULTAT GLOBAL	673 102.83 €
Résultat cumulé (section d'investissement)	- 179 728.57 €
Résultat (à affecter)	+ 493 374.26 €

Le Compte de gestion dressé parallèlement par le Receveur communal et retraçant les comptes de la commune sur l'exercice 2009, présente les mêmes résultats.

Madame le Maire ayant quitté la séance, **le Conseil municipal** à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le compte administratif 2009 de l'ordonnateur.

Puis, Madame le Maire ayant retrouvé son siège, **le Conseil municipal**, à l'unanimité des présents :

- **Constata** la correspondance des chiffres du compte de gestion établi par Madame la Trésorière municipale de Seiches sur Le Loir, avec ceux du compte de l'ordonnateur, soit du Maire.

N° 1003 – 02 : FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Les résultats de l'exercice 2009 font apparaître un résultat de fonctionnement global cumulé de 673 102.83 €. Suivant les propositions de Madame le Maire, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2009 comme suit :

Article 1068, intitulé « Excédent de fonctionnement capitalisé », en recettes d'investissement, pour **179 728.57 €** pour couvrir le déficit d'investissement constaté (solde d'exécution d'investissement 2009).

Article 002, « Résultat de fonctionnement reporté », en recettes de fonctionnement pour **493 374.26 €**.

N° 1003 – 03 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – VOTE DES TAUX 2010

La commission des Finances réunie les 1er et 15 février et le 15 mars derniers a arrêté le projet de budget 2010 qu'elle vous propose.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale sur la fiscalité locale, les taux des impôts locaux, sans augmentation, sont approuvés par le **Conseil municipal**, à l'unanimité des présents, comme suit :

Taxe d'habitation	18,33 %
Taxe / Foncier bâti	28,50 %
Taxe / Foncier non bâti	45,60 %

N° 1003 – 04 : FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2010

La proposition de **Budget primitif 2010** élaborée par la commission de Finances porte sur un équilibre de la section de fonctionnement du Budget primitif à **2 499 579 €** et de celle d'investissement à **1 142 137 €**.

Suivant les propositions de la commission des finances présentes conjointement par MM. Pasquier et André, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** le budget 2010 par un vote par chapitre en section de fonctionnement et par programme en section d'investissement.

M.A. Pointeau fait part de ses inquiétudes sur la baisse des recettes communales en général et notamment des loyers et locations. Il est constaté qu'effectivement plusieurs logements communaux ne sont plus loués. Il sont situés dans un programme d'ensemble en attente d'être réaffectés, ou demandent préalablement des travaux de mise aux normes. De même pour les locations de salles, le Moulin notamment, qui ne sera pas louable pendant les travaux.

Madame le Maire confirme également la baisse des recettes communales qu'elles soient en provenance des structures d'Etat (CAF, Dotation) ou de collectivités locales comme le Département.

Pour la restauration de l'église, aucun budget n'est pour l'instant prévu. Par contre, souligne G. Gascoin, l'entreprise Bonnel spécialisée dans ce type de travaux de restauration a été sollicitée pour faire un diagnostic du bâtiment.

A la question de M. A. Page sur le cheminement prévu sur le secteur d'Oules au niveau de l'entrée d'agglomération venant de Corzé, M. L. Drouin répond que ce programme pourra débuter en 2010 mais ne sera inscrit budgétairement qu'en 2011.

N° 1003 - 05: ECOLE PRIVEE – CONTRAT D'ASSOCIATION. Art. 6558

Les modalités d'application du contrat d'association passé avec l'Ecole privée ont été définies par délibération municipale en date du 5 septembre 1991.

En 2009, le montant de la participation communale dans le cadre du contrat d'association à l'école privée s'est élevé à 42 776.28 €. La somme proposée pour l'année 2010 est calculée par rapport aux dépenses de l'école publique sur l'exercice 2009 et se décompose ainsi :

Le Primaire : 59 élèves x 218.04 € = 12 864.13 €
La Maternelle : 46 élèves x 650.26 € = 29 912.15 €
Soit un total de : 42 776.28 €

Le versement 2010 tiendra compte d'un moins versé en 2009 de 4 188.30 €. Le montant total de 2010 sera de **46 964.58 €**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **Fixe** le montant de la participation communale sur l'exercice 2010 dans le cadre du contrat d'association à 46 964.58 €.

Le prix de revient par élève est calculé sur les effectifs de l'année scolaire 08/09 et la participation versée est basée sur les effectifs à la rentrée de septembre 2009 de l'école privée fournis par l'école et pour les seuls élèves domiciliés sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

N° 1003 - 06: FINANCES – INDEMNITES DIVERSES 2010

Le Conseil municipal, suivant les propositions de la commission des Finances, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant annuel des indemnités de régie et de gardiennage des églises comme suit :
 - Indemnité de responsabilité de régie :**Taux maximum**
 - Indemnité de Gardiennage des églises : **Taux maximum suivant circulaire ministérielle**

N° 1003 - 07 : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2010 – Art. 6554

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Arrête** les participations communales aux différentes structures intercommunales auxquelles la commune adhère :

ORGANISMES	B.P. 2010
Syndicat Coupure Verte	6 800,00
SIVM Seiches sur Le Loir	15 331,00
SIVM Villevêque - Soucelles	502 000,00
Angers Loire Métropole Transports	11 820,00
Syndicat d'Énergie de Maine & Loire	24 912.00

N° 1003 - 09 : INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DE CHARGES

La commission locale d'évaluation des transferts de charges composée des représentants des 31 communes de l'agglomération s'est réunie le 21 janvier 2010 pour estimer le montant des charges transférées à l'occasion de la reprise par Angers Loire Métropole de deux activités assurées par la ville d'Angers.

Il s'agit de :

- L'aide au relais de proximité et aux chargés d'insertion de la Mission Locale Angevine dans les quartiers d'Angers, coût estimé 406 274 €
- Le chantier d'insertion Berge de la Sarthe, coût estimé 108 683 €.

En cas de vote favorable des communes à la majorité qualifiée, ces montants seront déduits de la dotation de compensation annuelle de la ville d'Angers. Dans le cas contraire, les communes devront procéder à une nouvelle estimation.

Sur proposition de Madame le Maire, **le Conseil municipal**, à l'unanimité des présents :

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, article 183,

Vu le code général des impôts, IV article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission des transferts de charges du 21 janvier 2010,

Considérant que les compétences de la communauté d'Agglomération en matière d'insertion des jeunes et d'insertion professionnelle.

- **Approuve** les montants proposés par la commission des transferts de charges à l'occasion du transfert à Angers Loire Métropole pour un montant total de 514 957 € des subventions à la Mission Locale Angevine pour les relais de proximité et les charges d'insertion dans les quartiers de la ville d'Angers et du chantier d'insertion Berges de la Sarthe.

N° 1003 - 10 : SIVM - BVL – REPARTITION COÛT SERVICES TECHNIQUES

La convention de mutualisation et de mise à disposition des moyens des services techniques signée en 2008 par le SIVM-BVL, les communes de Soucelles et de Villevêque, visée par la préfecture le 16 avril 2008, précise dans son article 8 que tout amendement doit préalablement recueillir l'avis des trois collectivités avant mise en œuvre. En séance du 1er mars 2010, le Comité syndical à l'occasion du vote de son budget a modifié les pourcentages de participation de chaque collectivité aux coûts des services techniques.

Cette quotité s'établit à 42 %, 33 %, 25 % respectivement pour Villevêque, Soucelles et le SIVM de la Basse Vallée du Loir. (Auparavant, 40 %, 26 % et 34 %.)

Sur proposition de Mme le Maire, **le Conseil municipal**, à l'unanimité des présents :

- **Emet** un avis favorable sur la modification des taux de répartition des charges des services techniques de la convention de mutualisation des services de 2008.

N° 1003 - 11 : SIEMML – MODIFICATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat d'énergie de Maine et Loire fait part de son estimation des travaux de remplacement de 21 lanternes type boule pour 10 636.58 €.

Ce montant est celui restant à charge de la commune, le montant total étant de 17 986.58 HT, la TVA étant conservée par le SIEMML.

Entendu le rapport qui en est fait, **le Conseil municipal**, à l'unanimité :

- **Décide** des travaux de remplacement de 21 lanternes de type boule dans le secteur des Vignes d'Oule pour un montant restant à la charge de la commune de 10 636.58 €HT.

N° 1003 - 12 : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la gestion des équipes du personnel communal, une possibilité de promotion s'offre à plusieurs agents communaux. (GVT).

Cette promotion consiste en un avancement de grade. Elle est subordonnée à plusieurs conditions notamment l'inscription dans le tableau des effectifs communaux des postes correspondants mais aussi un ordre d'inscription dans une liste d'aptitude et des quotas de nomination au niveau de l'échelle départementale.

Au vu de cette présentation, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête le tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit :

Nb	Dénomination	Observation
1	Attaché territorial	TC
1	Rédacteur	TC
1	Rédacteur chef	TC
1	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC
4	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 TC 3 TNC
3	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 TC 2 TNC
1	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	TC NP
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	TC
3	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2 TC, 1 TNC
7	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1 TC, 6 TNC
1	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	TC
1	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	TC
2	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	TC
2	Agent spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	TNC
1	Chargé de mission Développement culture, tourisme, communication	
Postes de remplacement		
1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Non pourvu (NP)
1	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Non pourvu
2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Non pourvu
Postes saisonniers		
2	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Accueil expositions
2	Opérateur territorial des activités physiques et sportives	Surveillance baignade
Autres Postes		
1	Poste service administratif formation alternance	TC

AFFAIRES DIVERSES

- **Extension scolaire.** Guy Gascoin donne les dernières informations sur le chantier de l'extension scolaire. La réception des classes est prévue le jeudi 8 avril 2010. Le transfert des classes se fera pendant les vacances de Pâques pour permettre au chantier de se déplacer dans l'ancien bâtiment pour le percement du couloir d'accès depuis la cour du primaire. Actuellement, le groupe de G. Gascoin réfléchit sur la meilleure méthode pour l'évacuation des eaux pluviales.